

L'AJEFNB APPUIE LE RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX LANGUES OFFICIELLES DU NOUVEAU-BRUNSWICK

L'AJEFNB exprime son accord... et son inquiétude – L'AJEFNB est d'accord avec les recommandations du commissaire aux langues officielles du Nouveau-Brunswick, qui déposait son rapport annuel 2006-2007 le 19 novembre dernier. Dans son rapport, le commissaire fait état de la situation actuelle des droits linguistiques dans la province et « exprime sa déception du fait que, à la fin de l'exercice financier, il n'a reçu aucune réponse officielle du ministère de la Justice sur la question ».

Vous vous rappellerez qu'en octobre 2003, l'Association avait déposé une plainte auprès du Commissaire aux langues officielles du Nouveau-Brunswick concernant la publication simultanée dans les deux langues officielles des décisions des tribunaux de la province. L'élément de discorde porte, entre autres, sur le sens à donner au terme « publié » et au concept de « simultanéité » (voir l'article 24(2) de la LLO).

La réalité au Nouveau-Brunswick, c'est que certaines décisions sont publiées d'abord en anglais et par la suite traduites en français. Mais ce n'est pas tout... Pour compliquer encore davantage la situation, certaines décisions sont publiées dans le recueil officiel de la province uniquement en anglais. Les juristes francophones néo-brunswickois doivent donc lire certaines décisions en anglais. L'AJEFNB juge que cette situation inacceptable perdure depuis trop longtemps. Chaque décision publiée qui n'est pas

traduite bloque l'accès des francophones de la province à la justice.

L'AJEFNB s'inquiète de la passivité du gouvernement du Nouveau-Brunswick d'agir concrètement suivant les recommandations du commissaire. En quatre ans, le gouvernement n'a pas agi sur ses propres garanties offertes par l'adoption de la *Loi sur les langues officielles*. Les questions à se poser sont les suivantes : « Le gouvernement du Nouveau-Brunswick va-t-il prendre au sérieux les recommandations du commissaire ? Verra-t-on finalement l'adoption d'un plan directeur en matière de langues officielles au Nouveau-Brunswick ? Les droits linguistiques des Néo-Brunswickois francophones seront-ils un jour respectés ? »

PROGRAMME DE CONTESTATION JUDICIAIRE... UN DOSSIER QUI PREND DE L'AMPLEUR

Dans le dernier numéro du *Bref*, nous avons mentionné qu'une équipe d'avocats poursuit ses démarches auprès de la Cour fédérale du Canada dans une demande de contrôle judiciaire, pour attaquer la légalité de la décision d'abolir le financement du Programme de contestation judiciaire du Canada (PCJ). Le 21 novembre dernier, le commissaire fédéral aux langues officielles, M. Graham FRASER, a annoncé sa décision de demander à cette même cour de lui accorder le statut d'intervenant dans le recours

entrepris par la Fédération des communautés francophones et acadienne du Canada (FCFA) pour faire annuler la décision du gouvernement fédéral d'abolir le PCJ. Selon M. FRASER, « l'abolition du Programme prive les communautés de langue officielle en situation minoritaire d'un outil essentiel pour assurer leur protection et leur développement ». C'est un dossier que l'AJEFNB suit de très près.

VOTRE CONSEIL D'ADMINISTRATION A CHANGÉ !

À la suite de l'assemblée générale annuelle du 3 novembre dernier, les membres de l'AJEFNB ont élu un nouveau conseil d'administration pour la prochaine année. Au bureau de direction : **Anik BOSSÉ**, présidente, **Stéphanie LUCE**, vice-présidente, **Julie EMOND**, secrétaire-trésorière et **Sacha MORISSET** qui devient président sortant. Les régions sont représentées par : **Florian ARSENAULT** (*Chaleur*), **Danielle BASTARACHE** (*Fundy*), **Glen GALLANT** (*Fredericton*), **Guylaine GODIN** (*Péninsule acadienne*), **Tina LAGACÉ-RIVARD** (*Victoria-Carleton*), **Larry LANDRY** (*Restigouche*), **Louis PLOURDE** (*Madawaska*), **Maurice RICHARD** (*Westmorland*) et **Mark ROBERE** (*Miramichi-Kent*). La Faculté de droit de l'Université de Moncton est représentée par **Pierre FOUCHER** (*corps professoral*) et **Solange BUISSÉ** (*corps étudiant*). Fait également partie du conseil d'administration **Claire LEVASSEUR**, en tant que responsable du *Comité des services juridiques*. Au menu cette année, on retrouve la refonte du site Web de l'Association, le Plan national de promotion des droits linguistiques (promotion de l'offre active aux points de service et sensibilisation des médias), des Journées d'étude en droit linguistique, un camp en droit pour l'été 2008 et possiblement de la formation en droit collaboratif.

La prochaine réunion du Conseil d'administration aura lieu en février 2008. Désirez-vous qu'un sujet particulier y soit traité ? N'hésitez pas à communiquer avec la directrice générale de l'Association, Annie FOULEM-HACHÉ, en composant le 506-853-4154 ou par courriel à l'adresse directiongenerale@ajefnb.nb.ca.

UN MEMBRE DE L'AJEFNB ACCÈDE À LA MAGISTRATURE

C'est le 17 décembre dernier que le ministre fédéral de la Justice a annoncé la nomination de l'avocat **Zoël DIONNE** à la Cour du Banc de la Reine du Nouveau-Brunswick ! Il remplace le juge Richard BELL, qui fut nommé juge à la Cour d'appel. Diplômé de la Faculté de droit de l'Université de Moncton, le juge DIONNE a exercé le droit au sein du cabinet *Thibodeau, Dionne, Lévesque* à Edmundston jusqu'à sa nomination. Il a pratiqué dans les domaines du droit commercial, corporatif, pénal, de la construction, de l'agriculture, de la famille, de l'immobilier et de l'insolvabilité. Mentionnons que le juge DIONNE est membre de l'AJEFNB depuis ses débuts. Sincères félicitations !

TROIS MEMBRES SONT NOMMÉS CONSEILLERS DE LA REINE

En novembre dernier, le procureur général de la province annonçait la nomination de onze nouveaux conseillers de la Reine, dont trois membres de l'AJEFNB. Félicitations à **Hélène BEAULIEU** (Moncton), à **Jean-François CYR** (Edmundston) et à **Charles R. LEBLANC** (Caraquet) ! Sachez que le juge en chef de la province, l'honorable J. Ernest DRAPEAU, préside le comité responsable de faire des recommandations au lieutenant-gouverneur.

AVEZ-VOUS RENOUVELÉ VOTRE ADHÉSION ?

Avez-vous rempli et posté votre formulaire d'adhésion pour 2008 ? Si la réponse est non, vous avez encore le temps de le faire ! Cette année, l'Association vise fracasser tous les records de recrutement ! Avec votre appui, nous sommes convaincus que l'objectif est réaliste. Ne tardez plus !

MAINTENANT, PLACE AUX PROJETS !

Pour les projets confirmés :

Journées d'étude en droit linguistique : Les préparatifs vont bon train ! Les 14 et 15 mars 2008

sont à bloquer dans votre agenda ! Les *Journées d'étude* auront lieu à Fredericton, sur le campus de l'Université du Nouveau-Brunswick, en collaboration avec la faculté de droit. Les ateliers s'annoncent très intéressants. Plus de détails à venir...

Refonte du site Web de l'AJEFNB : Bonne nouvelle ! L'AJEFNB a obtenu le financement nécessaire de Justice Canada afin d'effectuer d'importantes modifications techniques à son site Web. La transformation débutera pendant le présent exercice.

Plan de communication : Relations médiatiques : Si vous consultez régulièrement le quotidien *L'Acadie Nouvelle*, vous aurez sans doute remarqué trois chroniques qui sont parues depuis le début de l'automne, ainsi que quelques lettres d'opinion portant sur l'accès à la justice en français. L'Association compte publier d'autres textes dès janvier. Restez à l'écoute !

Plan de communication : Promotion de l'offre active aux points de service : Ce volet du Plan vise à assurer et à promouvoir l'offre active de services en français dans les différents points de services gouvernementaux, afin que les justiciables francophones soient assurés d'un service dans la langue de leur choix.

Pour les projets potentiels :

Camp d'été en droit : L'Association souhaite toujours offrir des camps d'été en droit en 2008. Une demande a été déposée auprès du ministère de l'Éducation du Nouveau-Brunswick pour la tenue de deux camps – un pour les élèves du primaire et un pour les élèves du secondaire.

Sessions en droit collaboratif : L'AJEFNB a demandé du financement auprès de Justice Canada (*Fonds de la famille axé sur l'enfant*) dans le but de développer du matériel de formation afin de pouvoir offrir, à moindre coût et plus fréquemment, des sessions en droit collaboratif.

Si vous avez des idées de projets ou désirez discuter de dossiers avec nous, n'hésitez pas à communiquer avec Annie FOULEM-HACHÉ en composant le 506-853-4154 ou par courriel à directiongenerale@ajefnb.nb.ca.

L'ART DE PLAIDER DEVANT LES TRIBUNAUX : COURS INTENSIF

La Faculté de droit de l'Université de Moncton offrira, du **15 au 20 juin 2008**, un cours intensif de **plaidoirie**. Cette formation a comme objectif de faire acquérir aux avocats des connaissances et des techniques fondamentales de la plaidoirie en matière civile et criminelle. Le cours s'adresse principalement aux avocats qui pratiquent depuis au moins deux ans et au plus douze ans et qui ont un peu d'expérience dans le domaine du contentieux, mais peu d'expérience en plaidoirie. Le cours est organisé par le professeur James E. LOCKYER, c.r., de la Faculté de droit de l'Université de Moncton, avec le concours du professeur Garry D. WATSON, c.r., de Osgoode Hall Law School. Pour d'autres renseignements, vous pouvez communiquer avec le professeur LOCKYER en composant le 506-858-4560 ou par courriel à l'adresse james.lockyer@umoncton.ca.

APPEL AUX PRATICIENS !

L'Association des étudiants et étudiantes de la Faculté de droit de l'Université de Moncton (AÉÉDUM) est toujours à la recherche de **praticiens** intéressés à partager leurs expériences de travail avec les étudiants de la Faculté de droit. Les étudiants veulent organiser des rencontres avec des praticiens pour discuter de la pratique journalière du droit dans différents domaines. Les domaines identifiés sont le droit criminel (défense ou Couronne), le droit de la famille, l'arbitrage et la médiation, le droit collaboratif, la propriété intellectuelle, le droit immobilier, le droit de la santé et le droit du travail. Ça pourrait vous intéresser ? N'hésitez pas à communiquer avec Solange BUISSÉ (aeedum@umoncton.ca).

MESSAGE DE LA PRÉSIDENTE

C'est avec honneur et fierté que j'accepte la présidence de l'AJEFNB. Depuis mes débuts à l'École de droit, j'ai l'Association à cœur. Lors de ma troisième année d'études en droit, je fus élue par mes pairs en tant que représentante étudiante de l'AJEFNB. Par conséquent, j'ai eu la chance de siéger au Conseil d'administration de l'Association et ainsi saisir les enjeux importants de l'AJEFNB. Mon expérience en tant que vice-

présidente depuis les deux dernières années s'est également avérée un atout majeur dans le suivi à donner aux dossiers *chauds* de l'Association.

Je peux vous confirmer que l'année 2008 s'annonce déjà bien remplie – la nomination de Monsieur Bernard LORD comme dirigeant des travaux de consultation sur la dualité linguistique et les langues officielles, l'organisation des *Journées d'étude en droit linguistique*, le *Plan de communication* et la refonte du site Web de l'AJEFNB. Nous espérons pouvoir offrir en 2008 un camp d'été en droit.

Je tiens également à préciser que le recrutement des membres me tient énormément à cœur. Toutefois, j'ai un défi de taille cette année, puisque mon prédécesseur m'a laissé avec un record de recrutement atteignant les 270 membres pour l'année 2007 ! Bravo Sacha !!! Je profite donc de l'occasion pour inviter les membres actuels à renouveler leur adhésion et peut-être à inciter leurs collègues de travail à adhérer également. L'objectif cette année, c'est d'atteindre les 300 membres !

Je suis également choyée de pouvoir compter sur l'appui d'un conseil d'administration dynamique et compétent. Je vous assure de mon entière collaboration tout au long de mon mandat. Je vous invite à me faire part de toute interrogation, suggestion ou idée à l'égard de nos projets. J'aimerais profiter de l'occasion pour vous souhaiter, au nom de tous les membres du Conseil d'administration et du personnel de l'AJEFNB, un très beau temps des Fêtes, ainsi qu'une bonne et heureuse année 2008.

PROFIL D'UN MEMBRE

Anik BOSSÉ – Originaire de Saint-Jacques, au Nouveau-Brunswick, Anik BOSSÉ a fait ses études universitaires à l'Université de Moncton. Diplômée de la Faculté de droit de cette même université, elle exerce le droit avec le cabinet *Volpé Bossé* depuis son admission au Barreau en 2001. Sa pratique est axée surtout sur le droit de la famille.

Pendant ses études en droit, Anik BOSSÉ a siégé au Conseil d'administration de l'AJEFNB à titre de représentante du corps étudiant. Pendant son

mandat, le recrutement des étudiants en droit a atteint un chiffre record et nous devons dire que les représentants étudiants qui lui ont succédé ont travaillé avec acharnement à atteindre ou même dépasser le chiffre magique de 51 ! Ce n'est qu'en 2007 que le représentant étudiant (*Sacha Baharmand*) a réussi à dépasser son record et à recruter 53 étudiants ! Cela vous en dit gros sur les qualités de notre nouvelle présidente, qui, lorsqu'elle se fixe un objectif en tête, ne se laisse pas facilement détourner !

Anik BOSSÉ est vice-présidente de la *Chambre de commerce d'Edmundston* et siège également au conseil d'administration de l'Association du Barreau canadien – section Nouveau-Brunswick. Pendant son temps libre, elle pratique le volleyball de compétition à Edmundston et s'adonne également au ski alpin. Elle est mariée à Marco BOUCHER, professeur et chef de département d'éducation physique à l'école *Cité des Jeunes A.-M.-Sormany*, à Edmundston.

*L'Association des juristes
d'expression française du
Nouveau-Brunswick vous
souhaite un heureux temps
des Fêtes !*

Le Bref est publié par l'Association des juristes d'expression française du Nouveau-Brunswick.

<i>Présidente</i>	Anik BOSSÉ
<i>Adresse</i>	AJEFNB Pav. Adrien-J.-Cormier Université de Moncton Moncton NB E1A 3E9
<i>Téléphone</i>	(506) 853-4151
<i>Télécopieur</i>	(506) 853-4152
<i>Courriel</i>	association@ajefnb.nb.ca
<i>Site Web</i>	www.ajefnb.nb.ca

L'AJEFNB est fière de pouvoir compter sur l'appui de ses quelque 270 membres.
